

Un nouveau prêt pour les entrepreneurs wallons

Simple et rapide

1. L'idée

Vous avez une idée pour lancer ou développer votre propre affaire.

2. Le plan d'affaires

Avec l'aide d'un professionnel vous étudiez la faisabilité de votre projet et concevez un plan d'affaires réaliste.

3. La recherche de financement

Vous avez besoin d'un crédit : vous allez voir votre banquier. Il juge votre projet prometteur malgré le fait que vous n'avez pas de garanties suffisantes.

4. L'octroi du crédit

Grâce à la garantie de la SOCAMUT, la banque considère les garanties comme suffisantes pour octroyer le crédit.

5. Le lancement de votre affaire

La banque débloque les fonds nécessaires et vous lancez votre activité.

La SOCAMUT propose jusqu'à 37.500 de crédit pour les micro-entreprises et les indépendants wallons

Les entrepreneurs volontaires ne manquent pas en Wallonie. Seulement voilà, au moment de lancer une affaire, bon nombre d'entre eux se voient refuser l'accès au financement de leur projet. En cause : ils ne disposent pas de suffisamment de garanties pour rassurer les organismes dispensateurs de crédits.

Pour répondre aux besoins des micro-entreprises et des indépendants, la SOCAMUT a imaginé un nouvel outil financier capable de leur faciliter l'accès au crédit et d'alléger les démarches administratives. Ce produit est dit « Mixte » car il combine un prêt et une garantie.

Jusqu'à 37.500€

Micro-entreprises, indépendants (à titre principal ou complémentaire), artisans, titulaires de profession libérale, commer-

çants : tous peuvent bénéficier du Produit Mixte de la SOCAMUT pour autant que le siège de leur entreprise (ou future entreprise) soit situé en Wallonie. Cette méthode de financement peut intervenir à la création de l'entreprise mais aussi à différents stades de vie de celle-ci. Ainsi, le Produit Mixte peut être utile à tout entrepreneur qui acquiert de nouvelles machines, du matériel, qui achète ou transforme un bâtiment, ou plus simplement qui a un besoin de trésorerie. Concrètement, l'entrepreneur qui sollicite un crédit auprès de sa banque (de 25.000 € maximum) peut bénéficier d'une garantie de 75% sur ce crédit de la part de la SOCAMUT. Il aura par ailleurs la possibilité d'obtenir un prêt subordonné de la SOCAMUT d'une valeur maximale de 12.500€. En résumé, l'indépendant peut obtenir jusqu'à 37.500 € de crédit sans que ne lui soit réclamé de

sûreté ni de mise de fonds personnels. Le banquier, de son côté, est lui aussi satisfait car le risque qu'il encourt est minime.

Sans délai

Mais ce qui est réellement novateur dans ce produit, c'est son caractère automatique. Fini les démarches administratives à rallonge : la banque ne doit pas obtenir l'aval préalable de la SOCAMUT pour accorder le financement. La décision revient au banquier qui s'engage simplement à informer la SOCAMUT. Celle-ci contacte alors l'entrepreneur afin de signer la convention de prêt et de libérer les fonds. Simple, efficace et ultra-rapide !

www.socamut.be

John et Florian ont décroché un prêt grâce à la SOCAMUT. Pourquoi pas vous ?



John Geens et son frère Florian avaient un rêve : ouvrir un magasin de jeux vidéo. C'est désormais chose faite grâce à la SOCAMUT qui leur a apporté son soutien financier.

John et Florian sont accros aux jeux vidéo depuis leur plus tendre enfance. C'est donc tout na-

turellement que les deux frères ont voulu faire de leur passion leur métier. « Nous avons eu envie de devenir nos propres patrons en commercialisant des produits que nous connaissions sur le bout des doigts », expliquent-ils. L'aventure a débuté il y a un an, alors que les deux frères se

retrouvent sans emploi. John et Florian font appel au guichet d'entreprise Job'in qui les aide à monter un dossier solide. « Nous avons déterminé qu'il nous fallait 57.000€ pour nous lancer », se souvient John. Mais les frères ne disposent ensemble que de 12.500€ de fonds propres.

« Nous avons sollicité une aide financière auprès d'un premier organisme, racontent les frères Geens, mais après deux longs mois d'attente, nous apprenions que notre demande était refusée », John et Florian ne se découragent pas pour autant. Ils contactent alors leur banquier et lui parle du Produit Mixte de la SOCAMUT.

En moins d'une semaine, ils reçoivent une réponse, positive cette fois. « Grâce au Produit Mixte, nous avons pu contracter un prêt de 37.500€ et notre banquier a accepté de nous prêter les 7.000€ restant », détaille John.

Les frangins sont heureux et confiants. « Si les choses se passent moins bien que prévu, les risques sont très limités, pour nous comme pour la banque, souligne John, En revanche, si l'avenir nous sourit, pourquoi ne pas envisager l'ouverture d'un second commerce ? Une chose est sûre : nous n'hésiterons pas à refaire appel à la SOCAMUT ! »

LA MEUSE - 24/10/2011

Socamut
l'utopie savante